



CENTRE WNYCOSH DES OUVRIÈRES

CONNAÎTRE SES DROITS

Salaire minimum

16,00 \$/heure

Les travailleurs agricoles ont un salaire minimum de 16,00 \$/h, avec un « contrat de travail agricole » qui détermine le mode de perception du salaire et les conditions de travail

Grille des salaires minimaux*

Année	Salaire minimum/heure
2025	15,50 \$
2026	16,00 \$

*En dehors de la ville de New York

Salariés rémunérés au pourboire

- Un salaire de 10,70 \$/heure avec un minimum de 5,30 \$ en pourboires **OU** payés par l'employeur
- Le montant des pourboires gagnés ou payés par l'employeur augmente avec le salaire minimum
- Les employés au pourboire sont couverts par les règles en matière d'heures supplémentaires
- L'employeur d'employés qui bénéficient de pourboires ou de gratifications **ne les demande ou ne suggère** pas toujours *directement ou indirectement*

Droits des travailleurs temporaires

Les travailleurs temporaires ont le droit :

- De ne subir aucune forme de discrimination **TANT** par l'agence qui les emploie que par l'employeur d'accueil
- De recevoir une formation de sécurité identique ou équivalente à celle des employés à plein temps de l'employeur
- De recevoir le salaire minimum

Droit à un milieu de travail sain et sûr

En vertu des lois américaines en matière de santé et de sécurité, vous avez le droit de :

- Suivre une formation dans une langue que vous comprenez
- Travailler dans un milieu sûr et qui ne présente aucun risque connu
- Aborder les questions de santé et de sécurité avec votre superviseur
- Déposer une plainte auprès d'OSHA en ce qui concerne les conditions d'insécurité et d'insalubrité
- Refuser d'exécuter une tâche qui selon vous pourrait vous mettre en situation de danger immédiat
- Connaître les risques inhérents à votre lieu de travail
- Ne pas subir de discrimination (licenciement, rétrogradation, etc.) pour avoir signalé des risques de sécurité (protection du dénonciateur)
- Accéder aux dossiers de tests médicaux et de tests qui contrôlent votre environnement de travail au regard des matières dangereuses
- Accéder aux informations relatives aux blessures et aux maladies qui se produisent sur votre lieu de travail

Heures supplémentaires

La plupart des travailleurs ont droit à une fois et demie leur salaire régulier pour toutes les heures travaillées au-delà des 40 heures hebdomadaires

Il existe des exceptions à la rémunération des heures supplémentaires dans les cas suivants :

- *Travailleurs agricoles*
- *Cadres de direction* : personnes qui peuvent engager/licencier et qui supervisent régulièrement le travail de deux ou plusieurs employés
- *Professions libérales* : personnes qui ont un diplôme universitaire de quatre ans d'études ou dont le travail est créatif
- *Employés administratifs* : personnes qui ont un pouvoir discrétionnaire et indépendant ou qui exercent principalement des tâches de bureau/de terrain non manuelles directement liées à des politiques de gestion

Périodicité du salaire

La plupart des travailleurs doivent recevoir leur salaire dans un délai de 7 jours à partir de la période pendant laquelle il a été gagné

Droit de ne faire l'objet d'aucune discrimination

Le Titre VII et la Division des Droits de l'homme de l'État de New York protègent les employés contre toute forme de discrimination.

Groupes protégés contre la discrimination

- | | | |
|------------------------|---|--|
| - Race | - Statut militaire | - Grossesse |
| - Couleur | - Caractéristiques génétiques prédisposantes | - Activités politiques (en dehors du travail) |
| - Origine nationale | - Situation familiale | - Activités récréatives (en dehors du travail) |
| - Religion | - Statut marital | - Appartenance syndicale |
| - Sexe | - Condition de victime de violence domestique | |
| - Invalidité | | |
| - Orientation sexuelle | | |

Protection du dénonciateur

Il est interdit de pénaliser ou de licencier un employé pour avoir déposé une plainte auprès d'un organisme gouvernemental

Un employeur **ne peut pas** pénaliser les employés pour avoir dénoncé en toute bonne foi un employeur à un organisme gouvernemental

Un employeur peut être tenu responsable pour représailles en cas de :

- | | | |
|--|--------------------------------|---|
| - Licenciement | - Refus d'engager/de réengager | - Réduction des heures de travail |
| - Inscription sur une liste noire | - Intimidation | - Sanctions disciplinaires |
| - Rétrogradation | - Profération de menaces | - Refus de prestations sociales |
| - Refus de payer les heures supplémentaires/d'octroyer une promotion | - Réduction du salaire | - Réaffectation affectant les perspectives de promotion |

Droit à l'indemnisation des accidents du travail

Si vous êtes blessé sur votre lieu de travail :

- Vous avez droit à une assurance d'indemnisation des accidents du travail, même si vous êtes payé « officieusement » ou « sous la table »
- Vous devez remplir un formulaire de réclamation d'employé ou un formulaire C-3 par l'intermédiaire de votre employeur, ou vous pouvez obtenir de l'aide du Centre WNYCOSH pour les travailleurs par téléphone au **(716) 206-3550**